

Votre enfant est :

EXTERNE  
 AUTORISÉ



**Le point sur :**  
**le régime de votre enfant**

---

Entrées et sorties du collège pour votre enfant quel que soit son emploi du temps *habituel* (figurant sur le carnet de liaison) ou *modifié* (absence de professeur par exemple) :

### Le matin

- Entrée pour la première heure de cours
- Sortie après la dernière heure de cours

### L'après-midi

- Entrée pour la première heure de cours
- Sortie après la dernière heure de cours

Exemple : votre enfant a cours habituellement le lundi matin de 8 h 30 à 12 h 30. Un professeur est absent de 8 h 30 à 10 h 30

⇒ Le statut de votre enfant (autorisé) lui permet de rentrer au collège pour 10 h 30

---

✓ ***Un professeur est absent. Ma fille a cours à la première heure du matin et à la dernière heure, avec un « trou » de deux heures. Puis-je lui faire un mot pour sortir sur ces deux heures ?***

*Non, ce n'est malheureusement pas possible pour des raisons de sécurité.*

*La sortie n'est possible qu'en fin de matinée.*



---

***Pourquoi vouloir à tout prix que votre enfant sorte ?***

***Il y est en sécurité, et des activités lui sont proposées quand il n'a pas cours : CDI, permanence, salle de détente... Laissez-le en profiter 😊 !***